

RESEAUX

IFRA

Les Cahiers

Numéro spécial / special edition

n° 27

janvier-mars 2005

Positions de thèses

Hautes terres, territoires et gestion des ressources

Rural et urbain

Etudes urbaines

Réseaux

Justice, pouvoir et communication

L'impact des infrastructures sur les activités du lac Victoria dans le cadre de l'intégration régionale L'exemple de la pêche

Ronan PORHEL

De la nécessité d'une approche approfondie de l'intégration régionale dans les PED

Depuis le rétablissement de l' East African Community (EAC) le 30 novembre 1999, les trois États membres, le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie ont voulu redonner une pertinence à la stratégie d'intégration régionale. Alors que les expériences passées ont confirmé la faible efficacité des structures régionales sur le continent africain tant en terme d'accélérateur des échanges (commerce intra-régional inférieur à 10 %) que d'accélérateur de croissance d'après le premier rapport sur l'intégration régionale en Afrique préparé par la commission économique pour l'Afrique (CEA) présenté à Addis Abeba en mars 2002, les instigateurs de cette « renaissance » restent persuadés que la régionalisation pourra être le moteur de la transformation des économies nationales et le meilleur moyen à une insertion au sein de l'économie mondiale.

Néanmoins bien que la stratégie choisie suive fidèlement les grandes étapes de l'intégration institutionnelle (de l'union douanière à l'union politique), nous pouvons y relever une insistance particulière sur la coopération sectorielle s'appuyant sur l'apport des acteurs de la région telle qu'elle peut s'observer dans la SADC. Ainsi la volonté de se doter de structures institutionnelles indispensables à la création d'un environnement commun se doublerait de la mise en place de projets sectoriels régionaux tels que la gestion du Lac Victoria et la réhabilitation des corridors.

L'intégration de ces espaces suppose de faire participer l'ensemble des territoires à la dynamique régionale en tissant un maillage d'infrastructures du local au régional : l'ensemble deviendrait de ce fait un grand marché susceptible d'exploiter toutes ses potentialités en terme de complémentarité de ses structures productives et permettre de concrétiser pleinement les avantages

d'une région construite autour d'un pôle de croissance régionale. Un tel projet espère faciliter le flux des investisseurs étrangers indispensables au financement de nouvelles activités.

Au préalable cela nécessite de la part des pouvoirs publics de présenter aux éventuels investisseurs un espace non pas vierge mais comportant déjà des raisons de s'y installer. C'est à dire que les sous-régions défavorisées doivent s'inscrire dans cet espace en cours d'intégration en créant les conditions de leurs attractivités à partir d'un facteur qui prendrait en considération la composante spatiale de la croissance endogène : la mise en place d'un « capital public spatialisé »¹ s'attachant au développement de services publics comme les transports, les télécommunications, la recherche etc...pourrait renforcer la productivité des autres facteurs et de ce fait les avantages du territoire. La stratégie 2001-2005 de l'EAC entre dans cette optique puisqu'elle cherche à améliorer la coopération en terme d'infrastructures.

Les nouvelles approches du régionalisme, s'inspirant largement de l'économie géographique considèrent comme majeur le rôle des infrastructures, particulièrement dans les PED. Les principales institutions internationales dont la Banque Mondiale reconnaissent que la croissance et le développement ne peuvent démarrer dans ces pays sans un investissement d'ampleur dans les infrastructures censées renforcer les conditions sociales de la population et améliorer la circulation des biens. Cette condition engage non seulement l'État mais également l'ensemble des acteurs privés susceptibles d'agir sur ces projets, notamment l'aménagement du territoire. Cela suppose une étude poussée des spécificités territoriales de la région.

De l'ensemble des moyens d'intervention du pouvoir régional, les infrastructures notamment de transports semblent les plus appropriées pour rendre un territoire compatible avec les exigences de compétitivité et de connexion des activités au marché national, régional ou mondial :

- Les infrastructures peuvent-elles permettre à des activités d'atteindre une taille critique susceptible de leur faire bénéficier d'économies d'échelle, d'économies d'agglomération (en raison du développement des autres activités dans un même site) de manière à les rendre compétitives au niveau régional puis mondial.

¹ A Akanni-Honvo et A Léon (1998).

- L'impact des infrastructures sera efficace, selon les études d'O.Hirschman², à condition qu'une ou plusieurs « activités directement productives » (ADP) soient déjà existantes pour profiter d'une politique sectorielle. La faiblesse du potentiel d'investissement de la zone nous invite à choisir quel secteur serait le plus à même de bénéficier dans un premier temps et de diffuser par la suite des bienfaits d'un tel projet.
- Le secteur de la pêche est essentiellement concentré au sein du lac Victoria. Partagé entre les trois pays il représente un seul écosystème dont la gestion est confiée depuis 1994 au LVEMP (Lake Victoria Environmental Management Project), le développement de la pêche suppose dès lors une intense coopération entre les partenaires dans le cadre de l'EAC et chaque projet sectoriel ne peut être envisagé qu'au niveau régional.
- Dans ce cadre quelles sont les contraintes et quelle place les infrastructures auraient-elles dans le développement de ce secteur à l'avenir ? Quel est l'avis des acteurs sur cette question ?

Mon hypothèse est la suivante : les pêcheries sont modernes et ont déjà une stratégie régionale voir mondiale, cependant la contrainte d'un épuisement des ressources pour cause de pollution et de comportements anarchiques des pêcheurs et la présence d'équipement trop souvent inadaptés aux conditions du marché rendent le secteur peu soutenable à terme. Une politique globale des infrastructures de transport ne permettrait-elle pas une rationalisation du secteur au niveau régional et un développement d'activités complémentaires conduisant à des emplois induits ?

Je retiendrais la définition de C. Kessides pour qui les infrastructures représentent la structure, l'équipement et l'aménagement de long terme ainsi que les services qu'elles fournissent, que ces derniers soient utilisés pour le processus de production ou pour l'utilisation finale des ménages. Au sens restreint elles se limitent aux transports et à l'énergie.

En visitant les sites de pêche, quelles infrastructures (routes, électricité, etc.) semblent déterminantes dans la réussite du secteur ? Quels sont les avantages et les inconvénients de chacun des sites ? La recherche d'une plus grande rapidité dans le mouvement des marchandises, et davantage de fiabilité suffiront-elles à intensifier les échanges source de compétitivité ?

² O.Hirschman (1964)

La gestion de la pêche s'inscrit-elle dans une politique plus large de développement ?

En quoi une politique d'infrastructure en faveur de la pêche pourrait-elle favoriser la constitution d'un « capital spatial » source de productivité pour les autres secteurs et susceptible de ce fait d'améliorer l'attractivité du territoire et d'attirer des IDE ?

Les conflits d'intérêt étant souvent responsables de l'échec des dernières initiatives régionales, l'optique d'un projet régional de rationalisation du secteur pourrait-il satisfaire l'ensemble des parties ou conduirait-il à une configuration gagnant-perdant qu'il faudrait alors gérer ?

Quel est le rôle des ethnies dans l'organisation du secteur ? L'influence des réseaux culturels est-elle significative dans la création des marchés et les échanges frontaliers ?

Axe méthodologique : il s'agit dans un premier temps de concentrer l'étude sur un état des lieux du secteur de la pêche en interrogeant les institutionnels et notamment l'EAC, les différents gouvernements nationaux, le LVEMP puis les acteurs privés. Existe-t-il un diagnostic partagé sur les avantages et les contraintes du secteur de manière à aboutir à un projet commun ?

L'objectif de ce projet est d'étudier le potentiel réel du secteur de la pêche dans l'optique d'un projet d'infrastructure régional. L'analyse de terrain a permis une étude par région avec la rencontre des différents acteurs du secteur de la pêche autour du lac Victoria, qu'ils soient institutionnels ou civils. Les résultats synthétiques en sont les suivants :

- Le secteur de la pêche ne peut-être géré que régionalement dans la mesure où le lac Victoria constitue un seul écosystème, ainsi chaque mesure entreprise par un pays crée des externalités au profit ou au détriment des autres États. Le potentiel de croissance du secteur est contraint par les ressources qui tendent à s'épuiser, néanmoins une rationalisation de l'activité permettrait une poursuite de son développement sans toutefois représenter obligatoirement le véritable secteur porteur dont la zone aurait besoin.
- Le rôle des infrastructures (routes et électricité) dans ce contexte est primordial dans le sens où elles permettraient une optimisation de l'utilisation des prises, en évitant le gaspillage, et ouvriraient la perspective de nouveaux débouchés géographiques en particulier

le Rwanda et la République Démocratique du Congo. Mais la soutenabilité du secteur dépend également de la capacité des pêcheries à diversifier leur production, encore trop focalisées sur le filet de perche, et de la mise en place d'un système de règles acceptées par tous les belligérants et dont le contrôle serait assuré.

- Alors que l'ensemble des acteurs (pêcheurs, pêcheries, ministères) semblent partager le fait que l'avenir du secteur de la pêche passe par une politique régionale, les initiatives de court terme ne coïncident pas toujours avec leurs déclarations. Tant que des conflits persistent au niveau régional les acteurs privilégient leurs visions traditionnelles : nationale pour les autorités publiques, locale pour les entreprises. Ainsi le refus de l'Ouganda de ratifier un accord sur la taille minimale des perches avant de l'accepter sous la pression des médias et des autres pays, est révélateur de la fébrilité de l'exécutif quant à l'application des décisions prises en commun et ne peut que ralentir le changement de comportements de la part des acteurs. Une redéfinition des objectifs dans l'intérêt de tous semble nécessaire et une harmonisation des règles doit éliminer toute hésitation à terme.